Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230620-20230620DEL9-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 27 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donnés pouvoir : 10

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Françoise KIRASSIAN
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Rémi COURT pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Hervé THIBAUD
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 2

M. Djamel BOUDEBIBAH, Monsieur Djamel BOUABDALLAH

Délibération n°20230620DEL9

ACTION EDUCATIVE
Modification des tarifs de la pause méridienne

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230620-20230620DEL9-DE

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations en date du 10 juin 2021, une tarification de la pause méridienne a été définie.

Le coût global de la pause méridienne comprend l'ensemble des frais occasionnés par la prise en charge de l'enfant sur le temps de pause méridienne, notamment l'achat des repas, les frais de personnel (service, encadrement et animation), les fluides.

L'inflation très forte de ces dernier mois nécessite une réévaluation de ces tarifs : une augmentation de 3,5 % de l'ensemble des tarifs est proposée pour le 1er septembre 2023.

Après cette revalorisation, la Ville continuera de financer, en fonction des revenus de la famille, en moyenne 76 % du coût total du service.

Il est à noté également que la Ville supportera ainsi les 3/4 de l'augmentation des coûts de la pause méridienne.

- **Tarifs pour les enfants domiciliés à Bron**

Tranches	QF	Tarif	Tarif accueil P.A.I	Tarif accueil avec Pique Nique
Tarif social		1,55 €	0,78 €	0,78 €
1	0 à 250	1,55 €	0,78 €	0,78 €
2	251 à 400	2,07 €	1,04 €	1,04 €
3	401 à 600	2,48 €	1,24 €	1,24 €
4	601 à 800	3,00 €	1,50 €	1,50 €
5	801 à 1000	3,42 €	1,71 €	1,71 €
6	1001 à 1200	3,93 €	1,97 €	1,97 €
7	1201 à 1400	4,35 €	2,17 €	2,17 €
8	1401 à 1600	4,86 €	2,43 €	2,43 €
9	1601 à 1800	5,28 €	2,64 €	2,64 €
10	> 1801	5,69 €	2,85 €	2,85 €

- **Tarifs pour les enfants non domiciliés à Bron**

	Tarif repas	Tarif accueil P.A.I	Tarif accueil avec Pique Nique
Extérieurs (Hors ULIS) et IDEF	6,21€	3,11€	3,11€

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230620-20230620DEL9-DE

- **Tarifs amende**

Afin de garantir une meilleure prise en charge de l'enfant et d'inciter les familles à s'inscrire et réserver auprès de la Direction de l'Action Éducative la présence de leur enfant, un tarif amende est mis en place si les démarches n'ont pas été réalisées.

MOTIFS	**TARIF**
Enfant non inscrit	7,76 €
Enfant inscrit mais repas non réservé	Tarif de la famille + 50 % du tarif de la famille

- **Autres tarifs**

AUTRES PERSONNES	**TARIF**
Tarif adultes travaillant dans l'école (enseignant AESH)	5,69 €
Tarif invité	7,76 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER les différents tarifs de la pause méridienne tels que présentés ci-dessus, proposés à compter du 1er septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 23/06/2023
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD